



Manquement à l'obligation de résultat

Par **Regga**, le **24/08/2010** à **18:23**

Bonjour,

j'aimerais avoir votre avis sur ma prochaine démarche vis à vis d'une société.

Rappel des faits :

Suite au déclenchement aléatoire de mon système d'alarme (ancien et pas installé par cette société) et sur les informations indiquées par mon voisin qui a eu recours à cette société,

Je téléphone le Jeudi 1 juillet à la société xxxxxxx pour expliquer mon problème et lui demander son avis.

Monsieur xxxxx, m'explique avec de nombreux arguments techniques que la panne vient très probablement des deux radars qu'il faut changer, il m'indique le prix des radars ainsi que le déplacement/M.O, confirmé par le mail du 09.08.2010. mais sans devis écrit, pourtant obligatoire, mais j'étais en confiance :)

Le 5 juillet, je rappelle cette société pour lui demander d'intervenir suite à son diagnostic par téléphone.

*** Le 7 Juillet, les deux radars furent remplacés (les anciens repris) J'ai signé et payé la facture coût : 418€

Le 15 juillet, alors que nous étions absents, à notre retour, notre voisine, nous informe que l'alarme s'est de nouveau déclenchée, (j'ai le témoignage de cette personne)

Le 16 Juillet je rappelle xxxxxxxxx et les informe de ce nouveau dysfonctionnement, ils me disent qu'à présent il faut changer la centrale.

Ils m'envoient un devis le 20 Juillet, d'un montant de 783 €. (note: Les contacteurs ne sont pas remplacés dans ce devis)

Suite à ce devis et pour avoir plus amples renseignements, je téléphone à Monsieur xxxxxx (adresse trouvée sur le net) revendeur de matériel d'alarme, lui explique mon problème, celui-ci me suggère de vérifier les différents contacts sur la centrale et les contacteurs de porte et fenêtre.

Je procède à ces vérifications, et découvre que le contacteur de fenêtre est fendu, après plusieurs essais, en tapotant dessus, l'alarme se déclenche, alors que celui de la porte d'entrée ne provoque aucune anomalie.

Je commande à Monsieur xxxxx deux contacteurs, remplace le défectueux et depuis le 29 juillet plus aucun déclenchement intempestif.

*** Facture qui présentait une anomalie, un seul contacteur fut utilisé pour tester les nouveaux radars, celui de la porte d'entrée, l'autre, celui de la cuisine, n'a jamais été vérifié, j'ai vu cette anomalie que plus tard.

j'ai écrit à cette société pour lui faire part de mon mécontentement et lui demander un dédommagement, aucune réponse, j'ai insisté en faisant un peu de "pression" :)
il nie les faits.

cordialement